

QU'EST-CE QUE LE MECANISME D'OBLIGATIONS EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE ?



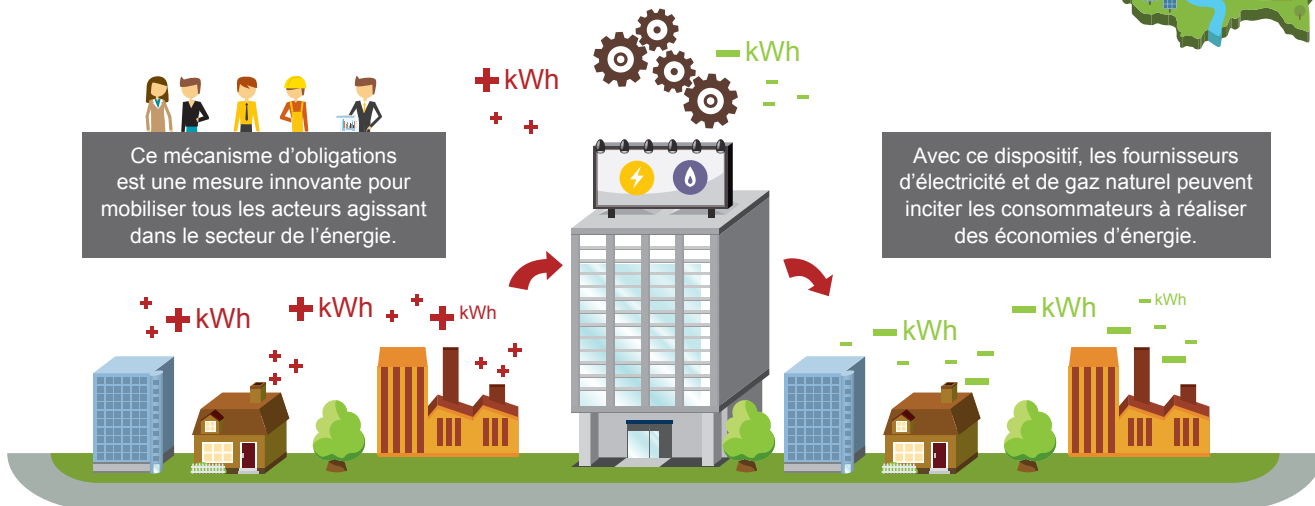
LE PRINCIPE



La directive européenne sur l'efficacité énergétique oblige les États membres à réaliser des économies d'énergie sur leur territoire.



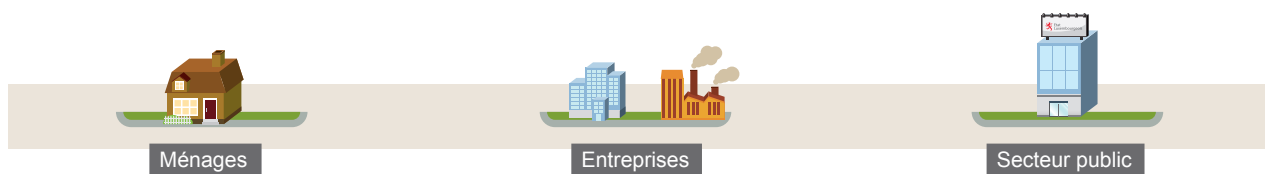
DEPUIS LE 1ER JANVIER 2015, le Gouvernement prévoit la mise en place d'un système obligeant les fournisseurs de gaz naturel et d'électricité à réaliser des économies d'énergie.



Ce mécanisme d'obligations est une mesure innovante pour mobiliser tous les acteurs agissant dans le secteur de l'énergie.

Avec ce dispositif, les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel peuvent inciter les consommateurs à réaliser des économies d'énergie.

TOUS LES CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE FINAUX SONT CONCERNÉS :



COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel ou les tiers exécutants (liés par contrat aux fournisseurs) proposent aux consommateurs des mesures d'économie d'énergie, et les accompagnent à travers des conseils techniques ou une contribution financière par exemple.

Les mesures d'économies d'énergie permises sont des **mesures standardisées** (catalogue) ou **spécifiques** selon la nature du travail à effectuer.

- Murs
- Fenêtres
- Toitures
- Sols
- Éclairage
- Ventilation mécanique
- Appareils électroménagers
- Pompes
- Chaudières
- Autres techniques transversales

CONCRÈTEMENT

Pour que les mesures d'efficacité énergétique soient comptabilisées par le mécanisme d'obligations, le fournisseur d'électricité et de gaz naturel, le consommateur et le cas échéant, le tiers exécutant doivent se mettre d'accord avant le début des travaux sur les mesures à réaliser.

Les travaux peuvent ensuite être réalisés.

Une fois les travaux terminés, la réalisation de la mesure doit être attestée par la signature de toutes les parties impliquées.

L'ENSEMBLE DES ACTEURS BÉNÉFICIE DE CETTE MOBILISATION AUTOUR DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Les consommateurs réalisent des économies.
- Les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel diversifient leur modèle d'activité.
- Les tiers exécutants augmentent leur activité.
- L'État réalise les économies d'énergie fixées par la politique énergétique nationale.

